

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Peyrus



→ LA PHASE D'ARRET DU PLU, ANNONCANT LA FIN DE LA PHASE DE CONCERTATION

La réunion publique organisée du 6 juillet 2022 a permis de présenter les pièces opposables (zonage, règlement écrit et orientations d'aménagement et de programmation) du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ces documents (entre autres) ont pu être consultés par les habitants et ceux-ci ont pu émettre leur avis dans le registre de concertation, par courrier ou courriels. Ces avis sont venus compléter les remarques déjà enregistrées depuis le début de la phase de concertation.

Une réponse sera apportée à l'ensemble des remarques émises jusqu'à l'arrêt du PLU, au travers le bilan de la concertation. Ce bilan sera annexé à la délibération d'arrêt du PLU qui sera affichée en Mairie, et intégré au dossier d'enquête publique. La municipalité invite la population à bien consulter ces réponses pour comprendre pourquoi telle ou telle doléance a pu, ou non, être prise en compte.

L'ensemble des pièces du PLU arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la Mairie, et disponible en Mairie. La consultation de la population reprendra alors au moment de l'enquête publique.

Celle-ci sera annoncée par avis a minima 15 jours avant le début de l'enquête publique via différents supports (journal d'annonces légales, affichages sur la commune, publication sur le site internet de la commune).

Durant cette phase, les habitants pourront s'informer sur le projet et formuler leurs observations et propositions auprès d'un tiers indépendant : le commissaire enquêteur.

A titre purement indicatif, l'enquête publique devrait avoir lieu pendant l'été 2023.

La Municipalité souhaite remercier l'ensemble des personnes ayant participé aux réunions publiques ou ayant soumis une doléance sur le projet. Elle invite la population à se tenir informée de la suite de la procédure, et notamment sur la phase d'enquête publique.